

Arrêté temporaire de travaux  
n° 22-AT-0817

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation de la  
circulation  
**avenue Pablo Picasso**  
**du 29/09/2022 au 13/10/2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Votre correspondant :

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

SERVICES TECHNIQUES  
Direction INFRA -PL/HI  
Tel : 01.47.29.50.50  
Fax : 01.47.29.48.22

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Considérant que l'entreprise CITEOS ELALE va procéder à la pose d'un calicot pour le salon de l'emploi avenue Pablo Picasso,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation afin de maintenir la sécurité publique,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** A compter du 29/09/2022 jusqu'au 13/10/2022, la circulation est alternée par K10 de 9h30 à 16h30, avenue Pablo Picasso, de l'allée Fernand Léger jusqu'à la rue des Rosiers. La circulation sera régulée et protégée par des hommes trafic.

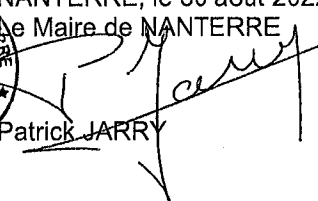
**Article 2 :** Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toutes circonstances par l'entreprise CITEOS ELALE, si nécessaire le renvoi des piétons sur le trottoir opposé, s'effectuera par les traversées existantes.


**Article 3 :** En cas de nécessité, la voie devra être obligatoirement et rapidement libérée pour les véhicules d'intervention d'urgence.

**Article 4 :** Une déviation piétons sera installée, maintenue en place et déposée par l'entreprise intervenante, pendant toute la durée du chantier.

**Article 5 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par CITEOS ELALE.

**Article 6 :** Monsieur GUEUX (CITEOS ELALE) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

NANTERRE, le 30 août 2022  
le Maire de NANTERRE  
  
Patrick JARRY



DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

Monsieur GUEUX (CITEOS ELALE) [patrice.gueux@citeos.com](mailto:patrice.gueux@citeos.com)

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.